

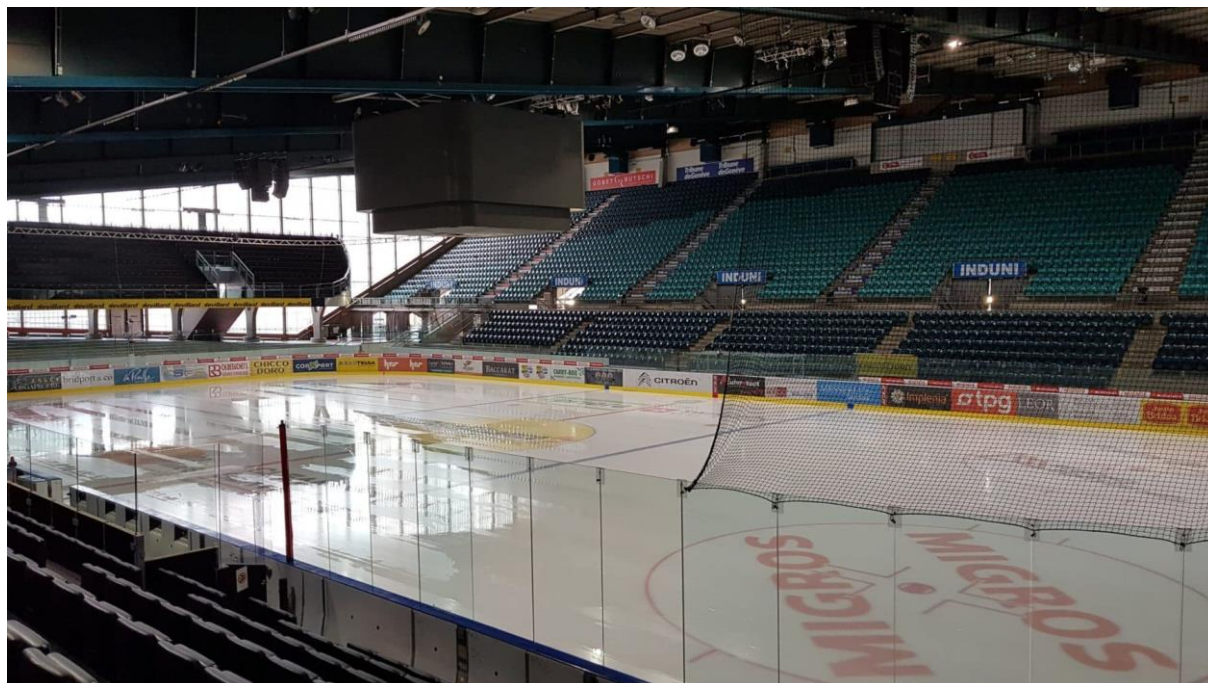


PLAN DE PROTECTION

« Covid-19 »

AGFH

Patinoire des Vernets



Reprise des matchs à domicile



Introduction

En 2020, le virus SARS-CoV-19 impacte notre vie et nos actions dans une ampleur inédite jusqu'ici. Le hockey sur glace n'en est pas épargné.

L'objectif premier de nous tous est de préserver notre santé en adoptant un comportement responsable et en respectant les directives du Conseil fédéral. Nous souhaitons toutefois également reprendre les matchs aussi rapidement que possible.

Les conditions cadres pour un retour à un championnat structuré nous sont imposées par le Conseil fédéral, les cantons et l'OFSP et doivent être régulièrement adaptées en fonction de la situation et de la stratégie. La présente version 1.0 du Concept de protection championnat a été rédigée le 14 juillet 2020 et peut faire l'objet d'adaptations régulières selon les prescriptions du Conseil fédéral et des cantons.

S'il est de notre responsabilité personnelle d'organiser chaque situation de notre vie en fonction de ces dispositions, nous devons également travailler de manière critique et innovante pour surmonter cette crise et nous développer jour après jour.

Objectif

L'objectif est de permettre une reprise graduelle des activités de compétition ordinaires et de contrôler la propagation du coronavirus.

Cela requiert un concept de protection devant, d'une part, obligatoirement contenir les conditions prescrites et adaptées périodiquement par le Conseil fédéral et les cantons et, d'autre part, être praticable dans les différents contextes locaux des clubs. Ce concept ne portera ses fruits que si les dispositions en matière de distanciation sociale et d'hygiène sont respectées par toutes et tous, joueurs et membres des staffs !

Les conditions cadres sont strictement maintenues. La mise en œuvre est définie par chaque club en fonction de ses locaux et de ses possibilités et est régulièrement discutée et mise à jour avec les acteurs clés.

Symptômes de maladie

Les symptômes typiques du Covid-19 sont :

- Toux (surtout sèche)
- Maux de gorge
- Insuffisance respiratoire
- Fièvre (37.5 °C), sensation de fièvre
- Douleurs musculaires
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

Plus rarement :

- Maux de tête
- Symptômes gastro-intestinaux
- Conjonctivite
- Rhume



Établir une liste de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les matchs. La personne responsable de lors du match est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus. Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

Les joueurs et les membres du staff sont tenus d'utiliser l'appSwissCovid.

Contenu de la liste de présence :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Domicile
- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail
- Période de la présence dans le stade et aux alentours du stade

Sur la liste de présence, chaque personne confirme être exempte de symptômes et n'avoir pas séjourné dans un pays et/ou une région à risque durant les 14 jours précédents (déclaration spontanée).

Les personnes ayant eu des contacts étroits avec une personne infectée peuvent être mises en quarantaine par l'autorité sanitaire cantonale.

Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Jérôme Bonnet.

Joueurs de retour de voyages à l'étranger

En provenance de pays et/ou de régions pour lesquels la Confédération impose une quarantaine (la liste de ces pays doit être régulièrement vérifiée sur le [site web de l'OFSP](#)) :

- 10 jours de quarantaine à domicile



En provenance d'autres pays

- Présence de symptômes : Quarantaine jusqu'à ce que le résultat du test PCR soit connu ! Ensuite, procédure standard.
- Absence de symptômes (interrogation par le médecin d'équipe).

Les installations – la patinoire

La patinoire sera nettoyée avant l'arrivée des joueurs et du staff, conformément aux recommandations des autorités sanitaires et des experts responsables. Toutes les surfaces critiques (par exemple, les poignées de porte, les robinets, etc.) doivent être nettoyées régulièrement. Ceci est consigné par écrit et le système est déclaré zone de sécurité. Chaque fois que quelqu'un veut entrer dans l'établissement de l'extérieur, il doit porter des vêtements fraîchement lavés et se désinfecter les mains à l'entrée. Les personnes qui entrent en contact avec l'installation de quelque manière que ce soit doivent porter un masque et respecter les règles strictes d'hygiène et de biosécurité.

Disposition extraordinaire

Les matchs se dérouleront à huis-clos. Les spectateurs (supporters, parents, familles, proches) sont interdits jusqu'à nouvel ordre.

Utilisation des vestiaires

Plusieurs vestiaires doivent être prévus pour chaque équipe. Si cela n'est pas possible, l'utilisation du vestiaire doit être échelonnée ou le port du masque est obligatoire.

Après le match, les vêtements et les serviettes mis à disposition des joueurs dans le vestiaire doivent être mis, idéalement, par les joueurs eux-mêmes directement dans la machine à laver ou dans les paniers à linge sale/ boîtes de transport prévus à cet effet.

Le temps passé dans les vestiaires avant, pendant et après le match doit être réduit au minimum. La distance sociale doit être maintenue le mieux possible. Si cette distanciation sociale ne peut être maintenue, le port du masque d'hygiène est obligatoire.



Recommandation de nettoyage générale

Selon le type de surface, la structure, le matériel, etc., différentes méthodes de nettoyage vont être envisagées. Les recommandations générales de nettoyage et d'hygiène suivantes s'appliquent : Il faut toujours porter un masque facial et des gants. L'utilisation de désinfectants à base d'alcool est recommandée. Les installations vont être nettoyées régulièrement ou aussi souvent que possible. Les recommandations de nettoyage des autorités sanitaires et des experts concernés vont être suivies (lien fiche d'information pour le personnel de nettoyage).



Procédures et traçabilités de nettoyage sur site.

Mesures prises : Un plan permanent de nettoyage et de désinfection est prévu de manière à assurer que tous les lieux du site et tout le matériel sont convenablement traités. Il inclut également le nettoyage et la désinfection de l'équipement de nettoyage et de désinfection.

Il est réalisé par du personnel professionnel spécialement formé.

La fréquence et la nature de ces nettoyages/désinfection est en lien direct avec l'activité et le passage des personnes.

Les plans de nettoyage/désinfection spécifient notamment :

- Les zones et les équipements à nettoyer
 - La nature des détergents et des désinfectants, les dosages utilisés, la durée d'application des détergents et désinfectants (compatible avec leur efficacité)
 - Les responsabilités et les compétences pour la réalisation des différentes tâches
 - Les méthodes et la fréquence de nettoyage et de désinfection
 - Les procédures de suivi (fiche de contrôle sanitaire ci-jointe), etc.
- Le plan de nettoyage/désinfection prend également en compte les opérations de nettoyage intermédiaire qui peuvent avoir lieu en cours de journée (par exemple, lorsqu'il y a changement de matières premières pour la préparation).

QUI :

La personne qui a la charge de l'entretien général du site.

QUAND :

La désinfection et le nettoyage des locaux et du matériel seront être effectués conformément aux recommandations des autorités sanitaires compétentes. Ils seront exécutés dès le départ des occupants et de manière régulière lors de leur présence (une fiche de liaison sera remplie à chaque travaux effectués).

COMMENT :

Le **balai espagnol** ou **balai à franges** : il se compose d'un seau, d'une grille pour essorer et d'un balai à support rond à franges en coton ou lanières synthétiques et le balai avec serpillère jetable.

Le **Balai, la pelle et la balayette** permettent de ramasser facilement les poussières ou débris. Les **chiffons microfibrés** nettoient rapidement et efficacement les surfaces lisses.

Éponge **synthétique**.

OÙ :

Les lieux concernés sont :

Toilettes et vestiaires Staff et Joueurs,



Matériels utilisés...

De manière générale, nous nous assurerons que les sanitaires utilisés seront correctement nettoyés et désinfectés. Une attention particulière sera portée aux surfaces fréquemment touchées telles que les portes, les mains courantes, les boutons poussoirs, etc.



ANNEXES



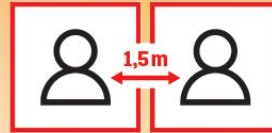
Directives générales pour le sport
après l'assouplissement des mesures

Spirit of Sport

signifie maintenant ...



Respect des
règles d'hygiène
de l'OFSF



Respect des distances
(garder 1,5 m de distance si possible)

Valable dès le 22 juin 2020



Participation aux
entraînements/compétitions
sans symptômes



Respect du
concept de protection
des clubs et des exploitants
d'installations sportives



Manifestations sportives

- avec max. 1000 athlètes
- avec max. 1000 spectateurs
- groupes de max. 300 personnes si une distance de 1,5 mètre ne peut pas être assurée



Listes de présence
(traçabilité des contacts proches –
Contact Tracing)



Entraînements de sports avec contact physique étroit
en groupes fixes
(recommandation)

swiss 
olympic



Le lavage correct des mains





NOTE D'INFORMATION INTERNE AGFH

Déstinataires : Staff, joueurs de l'AGFH

Merci de bien vouloir prendre connaissance de cette note avant la reprise des entrainements

Sur la base de cette situation et en concertation avec l'OFSP/OFSP0 le club à établi in concept de protection pour la reprise des entrainements avec un aménagement du site sportif de la patinoire des Vernets. Il a pour but de vous mettre dans les meilleures conditions, de vous protéger et de garantir des règles d'hygiène strictes afin de minimiser les risques de transmission.

Principes généraux

Les principes généraux doivent être respectés à tout moment, lors de la reprise des entrainements et des matchs, à savoir :

- Respecter des règles d'hygiène de l'OFSP – voir document joint.
- Distantciation sociale (1.5m de distance entre toutes les personnes ; 10m2 par personne ; pas de contact physique) ou port du masque de protection.
- La reprise des matchs amicaux peut avoir lieu dès début août.

Rappel des symptômes de la maladie

Les personnes qui présentent un ou plusieurs symptômes courants peuvent avoir le nouveau coronavirus. Les symptômes suivants sont fréquents :

- Toux (généralement sèche)
- Mors de gorge
- Insuffisance respiratoire
- Fièvre
- Etat grippal
- Perte de l'odorat et/ou du goût



Rappel des gestes barrières

- Garder ses distances
- Se laver les mains régulièrement
- Ne pas se serrer la main
- Ne pas faire la bise
- Ne pas se toucher le nez, la bouche et les yeux
- Tousser et éternuer dans un mouchoir en papier (à usage unique) ou dans le creux du coude
- Rester à la maison en cas de symptômes
- Toujours vous annoncer par téléphone avant d'aller chez le médecin ou aux urgences
- Portez un masque si vous ne pouvez pas garder vos distances

En cas de symptômes

Si vous avez la sensation d'être malade et vous présentez des symptômes de maladie rappelés ci-dessus, il est primordial de rester à la maison, et/ou de s'isoler. Il est important de ne pas se rendre sur le lieu d'entraînement ou de match.

Les personnes présentant des symptômes de maladie doivent immédiatement appeler le médecin du club et suivre ses instructions.

Dans le cas où le médecin ne répond pas, merci de prendre contact avec le physio de permanence.